

Pour chaque cible, le porteur de projet cherche à répondre aux « questions à se poser ». La Région considérera comme recevable un projet qui se sera positionné de manière cohérente avec les orientations régionales (cf. « éléments d'appréciation ») **sur au moins 6 cibles réparties sur chacun des 4 piliers**. Ces éléments d'appréciation pourront se trouver abondés, le cas échéant, par les « éléments à encourager » également détaillés dans le guide.

Projet de fonctionnement et petit équipement (étude, action ponctuelle, aide au démarrage...)

Piliers	Questions posées
A- Qualité du Lien social	- Lorsque le projet le permet, de quelle manière l'association et /ou la participation des usagers, public bénéficiaires, ou plus largement de la population ont-elles été prises en compte ?
B- Développement des langues régionales, de l'art et de la culture	- Lorsque le projet le permet, de quelle manière contribue-t-il à la valorisation des langues de Bretagne ? - Lorsque le projet le permet, de quelle manière le projet intègre-t-il une dimension artistique et culturelle conforme aux orientations du guide régional « Invitez l'art et la culture dans votre projet » ?
C- Impact environnemental	- Quel est l'impact environnemental global du projet (ex : événementiels, salon professionnel, déplacements liés au projet, bilan carbone d'une manifestation...) ? - Le projet a-t-il intégré des mesures de qualité et de sobriété environnementale (type de matériels et éco-conception des supports, partage ou location, mutualisation de matériel, équipements responsables, commande publique et achat responsable, configuration et environnement de postes de travail, intégration dans un guide des bonnes pratiques interne à la structure du porteur de projet ...) ?
D- Qualité de l'emploi	- Le projet contribue-t-il à créer et/ou pérenniser de l'activité et de l'emploi sur le territoire ? - Le projet favorise-t-il l'accès à l'emploi notamment de publics fragilisés (jeunes, seniors, handicapés..) ? - Le projet permet-il la reconnaissance et le développement de la formation et la qualification du /des salariés ? (GPEC, fiches de postes, plan de formation, évaluation ...) - Le projet favorise-t-il la présence et le développement de l'apprentissage ? - Le projet participe-t-il à l'amélioration continue des conditions de travail ? (ex : équilibre vie professionnelle et personnelle, accords collectifs, ergonomie, prévention des risques professionnels...) - Le projet participe-t-il au dialogue social au sein de la structure maître d'ouvrage
E- Egalité femmes-hommes	- Le projet contribue-t-il à l'égalité femmes-hommes ? - Le projet a-t-il prévu une démarche de mesure de la mixité femmes hommes (représentation dans des groupes de travail, public, visiteurs, intervenants...) ? - En amont du projet, une approche intégrée de l'égalité a-t-elle été privilégiée (c'est à dire s'assurer de la situation des femmes et des hommes avant de mettre en place une action à destination de tous et de toutes et mettre en œuvre des actions préventives pour remédier aux déséquilibres éventuellement constatés) ? - Parallèlement à une approche projet intégrée sur le plan de l'égalité, une approche spécifique (action positive ou correctrice visant une réponse immédiate aux difficultés rencontrées par les femmes dans le champ de l'emploi, de la formation, du sport, du transport...) a-t-elle été envisagée ? (La loi du 04 août 2014 sur « l'égalité réelle entre les femmes et les hommes » introduit pour la première fois les principes d'une approche intégrée à l'ensemble des politiques publiques des collectivités. Ces dernières doivent désormais prendre des mesures spécifiques pour la prise en compte transversale de l'égalité dans leur politiques. La volonté de la Région Bretagne est de s'assurer qu'aucun de ses dispositifs n'entraîne de discrimination en raison du sexe.)

Il appartient au porteur de projet de s'interroger sur les questionnements suivants et d'y apporter des réponses cohérentes avec la mise en œuvre de son projet.